

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} AVRIL 2019

Lundi, le 1^{er} avril 2019, se tient au lieu et à l'heure habituels, la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de Mme le maire Catherine Morissette.

Sont présents:

M. le conseiller	Paul Pineault
Mme la conseillère	Sylvie Larouche
M. le conseiller	Germain Grenon
M. le conseiller	André Dufour
M. le conseiller	Philippe Dufour
M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, secrétaire trésorier et directeur général, assiste également à la séance.

109-2019

Acceptation de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019.

1.0 PENSÉE.

2.0 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI, 4 MARS 2019.

3.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX :

3.1 Séance ordinaire du 4 mars 2019.

3.2 Séance spéciale du 5 mars 2019.

3.3 Séance spéciale du 11 mars 2019.

4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE:

4.1 Adoption du Règlement 488 – Traitement et rémunération des élus municipaux.

4.2 Projet structurant – Demande d'aide financière.

5.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE:

5.1 Règlement de prévention en sécurité incendie – Autorisation à délivrer un constat d'infraction.

5.2 Achat d'équipement incendie.

5.3 Schéma de couverture de risques révisé – Adoption.

6.0 HYGIÈNE DU MILIEU:

6.1 Formation – Eau potable (surface) – Gilles Tremblay/Fabien Larouche.

7.0 TRANSPORT ROUTIER:

7.1 Recommandations du Comité des chemins.

8.0 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE:

8.1 Congrès COMBEC 2019.

8.2 Demandes de dérogation mineure – Positions finales:

8.1.1 Mme Diane McRae – 48, rue de Tremblant – 7690-44-4467.

8.1.2 M. Dany Gaboury – 40, rue de St-Moritz – 7690-27-0967.

8.3 Demande d'exclusion de la zone agricole permanente.

- 8.4** Demande d'appui à la MRC du Fjord-du-Saguenay – Exclusion de la zone agricole permanente.
- 8.5** Engagement d'un soutien de projet d'hébergement locatif à proximité du futur Centre multiservices (Le Valinouët).

9.0 **CORRESPONDANCE.**

10.0 **AFFAIRES NOUVELLES :**

10.1 Norda – Stelo.

10.2 _____

10.3 _____

10.4 _____

10.5 _____

11.0 **COMITÉS :**

11.1 _____

11.2 _____

11.3 _____

12.0 **ACCEPTATION DES COMPTES.**

PÉRIODE DE QUESTIONS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2019, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

110-2019

Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2019, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

111-2019

Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 5 mars 2019, 19 h 45.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 5 mars 2019, 19 h 45, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

112-2019

Acceptation du procès-verbal de la séance spéciale du 11 mars 2019, 18 h.

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que le procès-verbal de la séance spéciale du 11 mars 2019, 18 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

113-2019

Adoption du règlement #488 – Traitement et rémunération des élus municipaux.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que le Règlement #488 relatif au traitement et à la rémunération des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition au maire, soit et est adopté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères), incluant le vote favorable de Mme le maire.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU**

RÈGLEMENT 488

Règlement relatif au traitement et la rémunération des élus municipaux et autorisant le versement d'une allocation de transition au maire.

CONSIDÉRANT que la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) établit les pouvoirs du Conseil en matière de fixation de la rémunération des élus municipaux;

CONSIDÉRANT que la rémunération annuelle actuellement versée aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau découle de l'application du Règlement #425 adopté le 6 septembre 2011 et se détaille comme suit en date du présent règlement:

	Rémunération	Allocation de dépenses	Total
Maire	22 056,96 \$	11 028,72 \$	33 085,68 \$
Conseiller(ère)	7 351,56 \$	3 675,84 \$	11 027,40 \$

CONSIDÉRANT que l'adoption le 6 septembre 2011 du Règlement # 425 prévoyait le versement d'une allocation de transition pour le maire qui cesse d'occuper ses fonctions;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau souhaitent augmenter la rémunération qu'ils reçoivent;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger le règlement # 425 de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau;

CONSIDÉRANT qu'un dépôt et une présentation du projet de règlement ont été faits lors de la séance ordinaire du 4 mars 2019;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 4 mars 2019.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu à l'unanimité, incluant le vote favorable du maire, que soit et est adopté le règlement portant le numéro 488 et il est par le présent règlement ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau et ledit conseil ordonne et statue par le présent règlement, ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long récit.

ARTICLE 2

Le présent règlement remplace et abroge le règlement numéro 425.

ARTICLE 3

Le présent règlement fixe une rémunération annuelle pour le maire et pour chaque conseiller(ère) de la Municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2019 et les exercices financiers suivants.

ARTICLE 4

La rémunération annuelle du maire et de chaque conseiller(ère) est fixée aux montants apparaissant au tableau de l'article 6.

ARTICLE 5

En plus de la rémunération ci-haut fixée, chaque élu a droit à une allocation annuelle de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de sa rémunération telle qu'apparaissant au tableau de l'article 6, sans pouvoir toutefois excéder le montant maximal fixé par la Loi.

ARTICLE 6

	Rémunérations annuelles	Allocations annuelles de dépenses	Total
Maire	23 057,12 \$	11 528,56 \$	34 585,68 \$
Conseiller(ère)	7 684,94 \$	3 842,47 \$	11 527,41 \$

ARTICLE 7

Conformément à l'article 5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, les rémunérations du maire et des conseillers(ères) sous quelque forme que ce soit, seront indexées à la hausse pour chaque exercice financier à compter de celui qui commence après l'entrée en vigueur du présent règlement.

Cette indexation correspond au taux annuel d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada établi par Statistiques Canada.

ARTICLE 8

Une allocation de transition est versée au maire qui cesse d'occuper ses fonctions alors qu'il les a occupé pendant au moins les vingt-quatre (24) mois qui précèdent la fin de son mandat.

Le calcul et le versement de l'allocation de transition se fait conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux.

ARTICLE 9

Tous règlements ou parties de règlement incompatibles avec le présent règlement sont, par le présent règlement, abrogés et annulés à toutes fins que de droit.

ARTICLE 10

Le présent règlement entrera en vigueur après avoir reçu toutes les approbations requises et prévues par la loi et son application sera rétroactive au 1^{er} janvier de l'année en cours de laquelle il est entré en vigueur.

Lu et adopté à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, tenue le 1^{er} jour du mois d'avril 2019 et signé par le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général.

**CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**

114-2019

Projet structurant – Demande d'aide financière.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau dépose auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay, une demande d'aide financière dans le cadre de la *Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie*, soit l'amélioration du terrain de balle (clôture et terrain); et que M. le secrétaire trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, la demande d'aide financière. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

115-2019

Règlement de prévention en sécurité incendie – Autorisation à délivrer un constat d'infraction.

CONSIDÉRANT l'adoption du *Règlement de prévention en sécurité incendie* par le conseil de la Municipalité en date du 24 avril 2017 par la résolution 112-2017, (ci-après, le "*Règlement*");

CONSIDÉRANT que l'article 21.1 du Règlement stipule que: "*Le directeur de service de sécurité incendie, **officier désigné** ou agent de la paix est **autorisé à délivrer un constat d'infraction** pour toute infraction au présent règlement.*";

CONSIDÉRANT que l'article 21.2 du Règlement stipule que: "*Lorsqu'il est constaté le non-respect de l'un des articles du présent règlement et dans les cas où un délai de correction peut être accordé, le directeur du service incendie **ou son représentant peut émettre un avis écrit de correction...***";

CONSIDÉRANT que l'article 3.1 du Règlement désigne l'officier désigné comme étant : "*Toute personne expressément désignée par résolution du conseil municipal afin d'appliquer le présent règlement*".

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau :

- désigne, en plus de son directeur du service incendie, à titre d'officiers désignés les préventionnistes de la MRC du Fjord-du-Saguenay ainsi que la coordonnatrice en sécurité incendie afin d'appliquer le *Règlement de prévention en sécurité incendie* de la Municipalité et ainsi pouvoir délivrer des constats d'infraction au sens de l'article 21.1 du Règlement;
- désigne à titre de représentant du directeur du service incendie les préventionnistes de la MRC du Fjord-du-Saguenay ainsi que la coordonnatrice en sécurité incendie afin de pouvoir émettre des avis de correction au sens de l'article 21.2 du Règlement;
- et transmet copie conforme de la présente résolution à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

116-2019

Achat d'équipements incendie.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l'achat des équipements incendie suivants au coût approximatif de 11 903,37 \$ incluant les taxes:

Location d'équipements Chicoutimi:

- 1 scie mécanique
- 1 chaîne à scie supplémentaire

Coût: 2 351,34 \$

L'Arsenal:

- 11 paires de bottes de pompier
- 40 cagoules blanches
- 20 paires de gants
- 2 gaffes 6 pieds
- 2 gaffes 10 pieds
- 4 haches tête plate
- 2 diviseurs
- 2 robinets vanne
- 1 hooligan 30 pouces
- 1 ventis MX4 moniteur multi gaz
- 1 régulateur manuel pour cylindre de calibration
- 1 cylindre de calibration 4 gaz

Coût: 9 552,13 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

117-2019

Schéma de couverture de risques révisé – Adoption.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a collaboré avec la MRC du Fjord-du-Saguenay à l'élaboration du projet schéma de couverture de risques révisé;

CONSIDÉRANT que l'article 16 de la Loi sur la sécurité incendie stipule que le plan de mise en œuvre doit être adopté par chaque autorité chargée des actions et de leurs conditions de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT que tel que stipulé à l'article 20 de la Loi sur la sécurité incendie, le projet de schéma doit être accompagné de l'avis de chaque municipalité qui a participé à son élaboration.

POUR CES MOTIFS:

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu :

- que le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adopte le plan de mise en œuvre par les actions et leurs conditions de mise en œuvre sous sa charge en prévision du dépôt du projet de schéma au ministère de la Sécurité publique (MSP);
- que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau adopte le projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC du Fjord-du-Saguenay tel que présenté;
- que la copie de la présente résolution soit transmise à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

118-2019

Formation – Eau potable (surface) – Gilles Tremblay et Fabien Larouche.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise les employés municipaux suivants, à participer à la *Formation préalable des opérateurs de station de production d'eau potable avec traitement complet d'eau de surface* qui se tiendra du 15 au 18 avril prochains au coût de 2 836,94 \$ par personne. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

119-2019

Recommandations – Comité des chemins – Éclairage public.

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon et/ou M. le directeur des finances Marc Lavoie à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document nécessaire à l'acquisition et à l'installation de lampadaires standards aux endroits suivants :

- Après le 108, 2^e Rang
- Avant le 125, 2^e Rang
- Après le 146, 2^e Rang
- Avant le 136, 4^e Rang
- À mi-chemin entre le 143 et le 159, 4^e Rang
- Avant le 159, 4^e Rang
- Intersection rue de l'Énergie et future rue

et autorise l'épandage d'abat-poussière sur une distance d'environ 125 m.l. dans le 1^{er} chemin du lac Sébastien.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

120-2019

Congrès 2019 – COMBEQ.

CONSIDÉRANT que le Congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec aura lieu les 2 et 3 mai 2019 à Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est d'intérêt et d'utilité publics que le directeur de l'urbanisme et inspecteur municipal participe à ce congrès.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. le directeur de l'urbanisme et inspecteur municipal Simon Tremblay à participer au Congrès 2019 de

la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec qui aura lieu les 2 et 3 mai prochains à Québec; que la municipalité acquitte les frais d'inscription de 712,85 \$; et que les pièces justificatives inhérentes à cette activité soient déposées au bureau de la municipalité pour approbation par le Comité de finance et remboursement. Adoptée à l'unanimité des conseillers

121-2019

Demande de dérogation mineure – Mme Diane McRae – 48, rue de Tremblant – Position finale – 7690-44-5068.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 8 février 2019 de Mme Diane McRae, du 48, rue de Tremblant, visant à régulariser un empiètement de 2.73 mètres du bâtiment accessoire attenant (garage) dans la marge latérale ouest de 5 mètres;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 08-2019 d'accepter la demande;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 82-2019 en faveur de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de Mme Diane McRae, du 48, rue de Tremblant, en régularisant un empiètement de 2.73 mètres du bâtiment accessoire attenant (garage) dans la marge latérale ouest de 5 mètres. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

122-2019

Demande de dérogation mineure – M. Dany Gaboury – 40, rue de St-Moritz – Position finale – 7690-27-0967.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue le 14 février 2019 de M. Dany Gaboury, concernant une propriété située au 40, rue de St-Moritz, visant à régulariser l'implantation du bâtiment principal :

- qui empiète de .35 mètre dans la marge arrière de 7.5 mètres;
- qui empiète de .41 mètre dans la marge latérale Ouest de 5 mètres;
- qui forme un angle de 18° avec l'axe de la rue alors que l'angle maximal permis est de 10°;

CONSIDÉRANT que la présente demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandations et qu'il recommande par sa résolution 09-2019 l'acceptation de la présente demande;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau a statué préliminairement par sa résolution 83-2019 en faveur de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que lors de la présente séance tenant lieu d'assemblée publique aux fins de consultation, aucun commentaire ou information défavorable n'a été soumis à l'attention des membres du conseil tant par les voisins pouvant être immédiatement concernés que par la population en général.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau statue définitivement en faveur de la demande de dérogation mineure reçue de M. Dany Gaboury, concernant une propriété située au 40, rue de St-Moritz, en régularisant l'implantation du bâtiment principal :

- qui empiète de .35 mètre dans la marge arrière de 7.5 mètres;
- qui empiète de .41 mètre dans la marge latérale Ouest de 5 mètres;
- qui forme un angle de 18° avec l'axe de la rue alors que l'angle maximal permis est de 10°.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

123-2019

Demande d'exclusion de la zone agricole permanente – Zoo de Falardeau.

CONSIDÉRANT que le Zoo de Falardeau a des répercussions économiques dans l'ensemble de la structure commerciale de Saint-David-de-Falardeau;

- CONSIDÉRANT** qu'il constitue un maillon solide dans la structure touristique de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau qui compte le Valinouët, le parc national des Monts-Valin, de même qu'un grand arrière-pays forestier qui se veut un paradis de la récréation en nature, soit par la villégiature ou les activités de chasse et de pêche;
- CONSIDÉRANT** que l'industrie du bois a connu d'importants ralentissements au cours des dernières années et qu'il en a découlé des impacts économiques majeurs affectant la vitalité de la Municipalité;
- CONSIDÉRANT** que le Zoo de Falardeau contribue sensiblement à amener une clientèle régionale et surtout extrarégionale sur le territoire, engendrant ainsi des retombées économiques significatives en région;
- CONSIDÉRANT** que le Zoo de Falardeau est actuellement limité dans son développement accéléré par le succès d'estime qu'il connaît, en raison des conditions liées à l'autorisation obtenue de la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- CONSIDÉRANT** que le Zoo de Falardeau ne menace pas la viabilité de la ferme de laquelle il origine initialement et qu'au contraire, il est susceptible de la soutenir;
- CONSIDÉRANT** que la présence du Zoo et son développement n'affectent pas l'homogénéité de la zone agricole au vu des caractéristiques du milieu qui l'entoure et de l'éloignement relatif des fermes situées les plus près;
- CONSIDÉRANT** l'engouement du marché et l'intérêt des organisations régionales dont la MRC du Fjord-du-Saguenay pour ce produit touristique;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau entend soutenir le développement du Zoo de Falardeau, notamment au plan réglementaire et par cette demande d'exclusion laquelle permettrait d'accorder à l'organisation une plus grande flexibilité opérationnelle et une plus grande capacité à obtenir un soutien des organismes subventionnaires;
- CONSIDÉRANT** l'urgence pour le Zoo de Falardeau de procéder à de nouveaux investissements importants en vue de se conformer au règlement sur les animaux en captivité en vigueur depuis le 6 septembre 2018.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par M. le conseiller Philippe Dufour et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau :

- soumettre, par le document préparé par Jean-Yves Bouchard, urbaniste, la demande d'exclusion de la zone agricole des terrains du Zoo de Falardeau, au regard de la superficie actuellement autorisée et d'une superficie additionnelle de l'ordre de sept (7) hectares;
- requière de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, avec respect de ses prérogatives, qu'elle tienne compte de l'urgence de la situation dans son traitement du dossier;
- et que MM. Jean-Yves Bouchard, urbaniste, et/ou Daniel Hudon, secrétaire-trésorier et directeur général, soient et sont autorisés à la représenter à ce sujet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

124-2019

Demande d'appui à la MRC du Fjord-du-Saguenay – Exclusion de la zone agricole permanente.

Il est proposé par M. le conseiller Paul Pineault, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau demande à la MRC du Fjord-du-Saguenay une résolution d'appui à la demande d'exclusion de la zone agricole permanente qu'elle dépose à la CPTAQ concernant l'espace occupé et ceux nécessaires au développement du Zoo de Falardeau, le tout tel que le document préparé par Jean-Yves Bouchard, urbaniste, à cet effet. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

125-2019

Engagement d'un soutien de projet d'hébergement locatif à proximité du futur Centre multiservices (Le Valinouët).

Il est proposé par M. le conseiller Richard Sirois, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau confirme par la présente résolution son engagement à soutenir un projet d'hébergement locatif à proximité du Centre multiservices (secteur Valinouët), en continuité des efforts déjà consentis par la Municipalité (prospection de promoteurs, contribution financière à la construction du Centre multiservices, programme crédit de taxes, etc.). Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Correspondance:

- 1) Le 7 mars 2019, Mme Maude Cossette, présidente du Club Octogone Le Petit Polaire de Falardeau, transmettant à la Municipalité, une demande de commandite dans le cadre de leur campagne de financement qui s'est tenu le 23 mars dernier sous forme de souper/spectacle.

- 2)** Le 7 mars 2019, Mmes Marie-Paule Larouche et Ginette Larouche, respectivement présidente et coordonnatrice pour le Comptoir multi service de Falardeau, transmettant à la Municipalité, une demande d'aide financière de 2 300 \$ pour le paiement des coûts relatifs à la collecte des ordures.
- 3)** Le 7 mars 2019, Mme Caroline Tremblay, résidente de Saint-David-de-Falardeau, informant la Municipalité de son intérêt à acquérir une parcelle de terrain appartenant à la Municipalité située derrière sa propriété de la rue Simard.
- 4)** Le 4 mars 2019, Mme Ann-Frédéric Lavoie, présidente du Festival Gymkhana de Falardeau, transmettant à la Municipalité, une demande d'aide financière de 28 000 \$ pour aider à la tenue de la 12^e édition du Festival Gymkhana qui se tiendra du 8 au 11 août prochains.
- 5)** Le 9 mars 2019, M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog, transmettant à la Municipalité une lettre visant à exiger des 2 paliers gouvernementaux de mettre en place un programme unique afin de brancher l'ensemble de nos régions au service Internet haute vitesse.
- 6)** Le 9 mars 2019, MM. Serge Lavoie et Bernard Lavoie, respectivement président d'honneur et président de la Fondation Charles-Gravel, invitant la Municipalité au Souper de crabe qui se tiendra le 17 mai prochain. Coût: 75\$/personne.
- 7)** Le 11 mars 2019, Mme Joannie Lafontaine, attaché politique du premier ministre du Québec, M. François Legault, accusant réception de la correspondance relative à "L'opposition de la Municipalité à la loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec".
- 8)** Le 19 mars 2019, M. Richard Villeneuve, commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, prenant acte de la position de la Municipalité relativement à la plainte d'un possible conflit d'intérêts d'un conseiller municipal et informant celle-ci que le ministère n'interviendra pas davantage dans ce dossier et le considère clos.
- 9)** Le 19 mars 2019, M. Marc Tremblay, de la MRC du Fjord-du-Saguenay, informant la Municipalité de la tenue d'une consultation publique relative à la planification forestière 2019-2020 sur les terres publiques intramunicipales et invitant la Municipalité à en prendre connaissance et à leur faire connaître ses commentaires s'il y a lieu.
- 10)** Le 22 mars 2019, Mmes Monique Corriveau et Lucie Gagnon, citoyennes désireuses de préserver la biodiversité et la richesse des milieux naturels, transmettant à la Municipalité de l'information relative aux effets collatéraux de l'épandage de BTi et invitant celle-ci à cesser l'utilisation de ce produit dans le cadre de la gestion des insectes piqueurs.
- 11)** Le 22 mars 2019, Mme Caroline Boies, pour le Comité de camping municipal, transmettant à la Municipalité les recommandations pour l'engagement des employés au camping.

- 12) Le 25 mars 2019, Mme Constance Ramacieri et M. Jean-Claude Thibault, transmettant à la Municipalité, un appel à la mobilisation pour sauver les lacs du Québec de la myriophylle à épis, communément appelée *plante zombie* et l'invitant à mettre en place une stratégie afin de prévenir la dissémination dans les lacs et cours d'eau non atteints, soutenir la recherche fondamentale et expérimentale et appuyer les associations et les municipalités aux prises avec le problème.
- 13) Le 25 mars 2019, Mme Christine Boily, directrice générale de l'Orchestre symphonique du Saguenay-Lac-Saint-Jean, invitant la Municipalité à l'édition 2019 du *Vins, bières, fromages et musique* au profit de cet organisme qui se tiendra le 16 mai prochain à la Base de Bagotville. Coût: 125\$/personne.
- 14) Le 26 mars 2019, Mme Anne Hébert, directrice générale pour l'Office des personnes handicapées du Québec, invitant la Municipalité à participer à la *Semaine québécoise des personnes handicapées* qui se tiendra du 1^{er} au 7 juin 2019 sous le thème "*Ensemble, bâtissons une société plus inclusive!*".
- 15) Le 27 mars 2019, M. André Juneau, faisant parvenir à la Municipalité, de l'information relative au peintre Antoine-Sébastien Falardeau.
- 16) Le 27 mars 2019, Mme Gina Bouchard, de la MRC du Fjord-du-Saguenay, transmettant à la Municipalité, des renseignements relatifs à la programmation du 31^e colloque du Carrefour action municipale et famille qui se tiendra les 29, 30 et 31 mai prochains à Roberval.
- 17) Le 28 mars 2019, GDG Environnement, transmettant à la Municipalité, des éclaircissements concernant l'utilisation du Bti lors des traitements contre les insectes piqueurs.

126-2019

Club Octogone Le Petit Polaire de Falardeau – Commandite.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau octroie au Club Octogone Le Petit Polaire de Falardeau, une commandite de 150 \$ dans le cadre de leur campagne de financement. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

127-2019

Comptoir multiservices de Falardeau – Aide financière.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Germain Grenon et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accorde au Comptoir multiservices une aide financière de 2 300 \$ pour aider aux coûts relatifs à la collecte des ordures et de la récupération.

M. le conseiller Philippe Dufour n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

128-2019

Festival Gymkhana de Falardeau – Aide financière.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau verse une subvention de 25 000 \$ à l'organisation du Gymkhana, pour l'édition 2019 de cet événement, le tout conditionnel au dépôt du budget et des résultats 2018 et du budget 2019 de cet événement. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

129-2019

Fondation Charles-Gravel – Souper de crabe.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller Paul Pineault et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau procède à l'achat de 11 billets pour le souper de crabe dans le cadre de la campagne de financement de la Fondation Charles-Gravel au coût de 825\$. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

130-2019

Camping Oasis – Engagements.

Il est proposé par M. le conseiller Philippe Dufour, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau engage les personnes ci-bas aux postes saisonniers nécessaires au fonctionnement du camping municipal Oasis :

Postes	Noms	Conditions d'emploi
Responsable	Normand Dionne	19 sem. x 645,20\$/sem. *
Préposés	Pierre Girard Virginie Brosseau	17 sem. x 13,50\$/h x 35h/sem.
Sauveteur	Thomas Chevrier	10 sem. x 16,50\$/h x 30h/sem.

* un montant forfaitaire de 650 \$ pour la saison est accordé au responsable en compensation de l'utilisation de sa camionnette et de son cellulaire privés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

131-2019

Norda – Stelo – Plan d'intervention pour les conduites d'eau potable et d'égout et pour les chaussées – Honoraires supplémentaires.

Il est proposé par M. le conseiller Germain Grenon, appuyé par Mme la conseillère Sylvie Larouche et résolu que Municipalité de Saint-David-de-Falardeau accepte les honoraires supplémentaires de 3 000 \$ présentés par Norda Stelo sur une enveloppe budgétaire de 21 400 \$ concernant le plan d'intervention pour les conduites d'eau potable et d'égout et pour les chaussées. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

Acceptation des comptes – Au 1^{er} avril 2019.

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Larouche, appuyé par M. le conseiller André Dufour et résolu que les dépenses suivantes soient et sont acceptées ; et que M. le secrétaire-trésorier et directeur général Daniel Hudon soit et est autorisé à en faire le paiement.

36534 - Bell Canada	1 480,00 \$
36535 - Croix-Rouge – Division du Québec	474,81
36536 - Hydro-Québec	16 305,55
36537 - Identification sports inc.	2 106,11
36538 - Ministère du Revenu du Québec	210,42
36539 - Société d'assurance automobile du Québec	5 318,78
36540 - Club optimiste de Falardeau	7 500,00
36541 - Tremblay, Rémi M.	240,42
36542 - Tremblay, Rémi M.	325,21
36543 - Tremblay, Rémi M.	364,55
36544 - Bell mobilité pagette	162,09
36545 - Club Octogone Le Petit Polaire	100,00
36546 - Dépanneur St-David enr.	683,99
36547 - Équipements récréatifs Jambette inc.	8 639,94
36548 - K+S sel Windsor ltée	1 734,70
36549 - Ministre des finances	460,00
36550 - Vidéotron S.E.N.C.	142,57
36551 - Club de compétition Le Valinouët	1 090,89
36552 - Bell mobilité inc.	380,08
36553 - Houde, Émilie Mme	150,00
36554 - Normandin, Romain M.	100,80
36555 - Association du lac Sébastien	1 000,00
36556 - Bouchard, Jocelyn M.	295,38
36557 - Chevaliers de Colomb	210,00
36558 - Dépanneur St-David enr.	342,08
36559 - Filles d'Isabelle (Les)	100,00
36560 - Hydro-Québec	12 758,19
36561 - Parc National des Monts-Valin	3 500,00
36562 - Regroupement loisirs et sports	30,00
36563 - CTMVT (Le Valinouët)	250,00
36564 - Les Bleuetières 2000 inc.	37,39
36565 - Belley, Frédéric M.	400,00
36566 - Dépanneur St-David enr.	521,51
36567 - Hydro-Québec	9 068,37
36568 - Association des propriétaires du village alpin	1 583,34
36569 - Création ébénisterie GBS inc.	1 285,81
36570 - Déneigement H. P. Grenon inc.	4 767,67
36571 - Hydro-Québec	7 009,62
36572 - JRM excavations	71 860,27
36573 - JRM excavations	1 875,00
36574 - Raymond Munger (1983) inc.	2 808,00
36575 - Valineige SA	28 235,50
36576 - Vidéotron S.E.N.C.	223,53
36577 - Procure	100,00
36578 - Affutage Munger	331,13
36579 - Allard, Francine Mme	392,51
36580 - Archambault	470,39
36581 - A.Q.A.I.R.S.	488,64
36582 - Autolook inc.	985,29

36583 - Batterie spécialité	91,98
36584 - Blackburn et Blackburn inc.	621,79
36585 - Caisse de la Rive nord du Saguenay	4 482,79
36586 - Annulé	0,00
36587 - Centre du Bricoleur (Le)	1 164,06
36588 - Centre de conditionnement – Petite caisse	10,35
36589 - Centre de services partagés du Québec	134,01
36590 - Cimco réfrigération	496,49
36591 - Communications Télésignal inc.	2 278,69
36592 - Construction J.R. Savard	2 299,50
36593 - Déneigement H.P. Grenon inc.	1 256,40
36594 - Devicom	36,79
36595 - Dicom express	14,15
36596 - Divisions MS inc.	482,90
36597 - Dumont-Poirier, Catherine Mme	436,90
36598 - École St-David	500,00
36599 - E.J. Turcotte inc.	6 403,08
36600 - Entreprise d'Électricité Sirois inc.	1 093,24
36601 - Environnement Sanivac	2 263,57
36602 - ETL électronique ltée	331,12
36603 - Eurofins Environex	751,60
36604 - Excavation Claude Larouche inc.	925,56
36605 - Experts-conseils Aqua Ter-eau inc.	3 437,75
36606 - Extermination Tremblay et Lemieux inc.	108,08
36607 - Fonds d'information sur le territoire	60,00
36608 - Fourrière intermunicipale Saguenay inc.	86,22
36609 - Gaudreault, Saucier, Simard, avocats	6 001,46
36610 - GHD consultants ltée	137,81
36611 - Global TI/Bell	206,90
36612 - Gromec inc.	20,93
36613 - Groupe PGS 2009	3 104,33
36614 - Guay inc.	3 874,10
36615 - Interbus	917,50
36616 - Inter-lignes	323,46
36617 - Javel Bois-Franc inc.	873,67
36618 - Joe Johnson équipement inc.	1 394,60
36619 - Lessard, Tremblay, notaires	3 338,64
36620 - Maison Marchand fleuristes	124,18
36621 - Mallette	4 886,44
36622 - Maltais, Lévis M.	1 200,00
36623 - Marché Falardeau	7,16
36624 - Mauvalin inc.	152,31
36625 - Ministère du Revenu du Québec	20 371,84
36626 - Morissette, Catherine Mme	30,23
36627 - MRC du Fjord-du-Saguenay	16 247,60
36628 - Municipalité de St-Honoré	805,47
36629 - O.S.L. (9067-8319 Québec inc.)	18,22
36630 - Paul, Marcel M.	76,06
36631 - Pompaction Saguenay	788,43
36632 - Produits sanitaires Belley	176,89
36633 - Produits sanitaires Lépine inc.	1 035,91
36634 - Le Progrès Dimanche, Le Quotidien	3 404,42
36635 - Protection incendie Viking inc.	152,92
36636 - Quincaillerie Brideco ltée	51,71
36637 - Raymond Munger (1983) inc.	2 434,61
36638 - Receveur général du Canada	7 999,00

36639 - Régie des matières résiduelles	481,89
36640 - Services internet Sag-Lac Wimax inc.	195,35
36641 - Services électroniques Magary	34,49
36642 - Société canadienne des postes	3 520,22
36643 - Station service Mercier et frères inc.	400,94
36644 - Télénét informatique inc.	26,56
36645 - Tout en party Chicoutimi	356,42
36646 - Transporteurs en vrac de Chicoutimi	4 210,78
36647 - Transports adaptés Saguenay-Nord	5 695,68
36648 - Usinage Z.M.M. inc.	1 794,49
36649 - Variétés L.C.R. inc.	487,87

Je, soussigné, secrétaire-trésorier et directeur général, certifie par la présente, qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites sont autorisées par le conseil de la susdite municipalité.

Daniel Hudon
Secrétaire-trésorier et directeur général

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (21 h 08).

Je, Catherine Morissette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**MME CATHERINE MORISSETTE
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**